

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 336

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

à l'amendement n° 289 du Gouvernement

ARTICLE 10

Au dernier alinéa, substituer au montant :

« 413 044 039 »

le montant :

" 541 044 039 "

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même